

L'émancipation du Pays de Vaud au point de vue du Corps helvétique

Autor(en): **Secretan, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-8199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

L'ÉMANCIPATION DU PAYS DE VAUD ¹

AU POINT DE VUE DU CORPS HELVÉTIQUE

II

Telle a donc été, dans la crise de 1798, l'attitude du Corps helvétique vis-à-vis de l'émancipation du Pays de Vaud : trop de préoccupations et de périls éparpillaient ses efforts, que paralysait d'ailleurs son autorité insuffisante.

Indiquons maintenant quelle fut l'attitude du Pays de Vaud à l'égard du Corps helvétique. Ici les renseignements sont beaucoup plus nombreux, mais, comme ils sont mieux connus parmi nous, il me suffira de les rappeler en les groupant en vue de mon but.

Dans l'ensemble de la population — abstraction faite des individualités en vue — la préoccupation dominante était : s'affranchir de Berne et devenir son propre maître ; devenir Français, on ne le voulait point ; rester Suisse, on y comptait bien, tout en comprenant vaguement que la chose n'était possible qu'au prix d'une transformation du Corps helvétique. Comment et par l'intervention de qui, de l'étranger ou des patriotes d'autres cantons ? c'est sur quoi nos populations n'étaient pas au clair.

Il est instructif de rappeler sur ce point l'opinion de

¹ Voir numéro de septembre.

Juste Olivier; il n'avait pas eu connaissance des nombreux documents publiés ou retrouvés depuis un demi-siècle, mais il avait l'avantage inestimable d'être en contact avec les témoins oculaires de 1798. Voici entre autres ce qu'il dit dans son *Histoire de la Révolution helvétique* (Lausanne 1842, page 17) :

De là une sorte de trouble et d'hésitation, augmentées encore par l'inexpérience du caractère national, par les tâtonnements d'un premier essai, par les exagérations, les enfantillages d'un premier enthousiasme... On était Vaudois, on aurait désiré l'être libre; mais on se sentait Suisse en même temps. Si Berne l'eût voulu, on l'aurait aimée! Et malgré tout, on avait peine à s'en détacher. Pouvait-on sans regret aborder la pensée de voir brisé ce beau canton qui couvrait de son ombre à lui seul le quart de la Suisse, qui en était la partie la plus belle, la plus fertile, la plus solide, et dont on était fier!

Lors du fameux banquet des Jordils, le 14 juillet 1791, si durement châtié par LL. EE., on portait encore de bonne foi la santé des « Suisses du canton de Berne » et celle des « villes et communautés du Pays allemand et romand ».

Naturellement, les chefs du mouvement avaient des vues plus précises, mais qui n'étaient point les mêmes chez les modérés et chez les patriotes avancés. Écoutons d'abord les modérés, Maurice Glayre, Aug. Pidou, Jules Muret, Henri Monod, J.-J. Cart, Philippe Secretan, le bourgmestre de Saussure, le banneret Bergier. Leur avis très net est qu'il faut demander à Berne la convocation de délégués des villes et des campagnes, bref ce qu'on appelait improprement « la convocation des Etats, » mais qu'il faut se garder de réclamer de la France une intervention armée ou une garantie, quelle qu'elle soit.

La plupart d'entre eux sont opposés à la prestation du serment dit de fidélité, le 10 janvier, à cause de la manière dont Berne comptait l'imposer; l'un d'eux toutefois,

Henri Monod, se prononce résolument en faveur du serment, en disant : « Ne rompons pas les liens qui nous attachent à l'autorité qui subsiste, avant qu'on ait préparé celle qui doit la remplacer » (voir *Galerie Suisse* II, page 259)¹.

Mais l'essentiel, on s'en souvient, c'était, dans la première moitié de janvier, le pétitionnement qui réclamait la convocation régulière d'une « assemblée des villes et communes », appelée à retrouver et à ressaisir leurs anciennes franchises. Dès le 4 janvier, le bourgmestre de Saussure, Maurice Glayre et Phil. Secretan décident les pétitionnaires à s'adresser à Berne, non à Paris, comme le demandait Fr.-César La Harpe. Le 12, les Deux Cents de Lausanne adhèrent au pétitionnement, dans l'espoir de le modérer, et le bourgmestre de Saussure, dans une lettre subséquente à LL. EE., justifie leur point de vue. Vers le même moment, Maurice Glayre, avec quelques amis politiques, adresse un mémoire aux deux délégués de la Diète, dès leur arrivée à Lausanne, pour résumer les griefs des pétitionnaires et prier les délégués fédéraux d'appuyer à Berne leurs requêtes. On a vu plus haut l'insuccès de cette démarche. Voici enfin, dans le même ordre d'idées, un fragment significatif d'un écrit distribué en abondance à Lausanne, peu avant le 24 janvier, et que Juste Olivier attribue à Philippe Secretan ; en tout cas, il résume avec force et clarté les conseils des modérés :

Irons-nous auprès des étrangers pour leur dire : Venez et soutenez nos droits ! Ou bien attendrons-nous que ceux d'entre nos frères qui sont mécontents se lèvent et qu'ils aillent vers l'étranger

¹ Quant à Maurice Glayre, il affirme n'avoir pris aucune part, ni au dedans ni au dehors, aux démarches qui ont provoqué et précédé la révolution. — Voir du reste sa lettre à Zschokke (mars 1804), publiée ici-même, et qui est une apologie rétrospective de son attitude avant et après 1798.

et lui disent : Venez et protégez-nous ! Non, pas ainsi, frères et citoyens ; mais nous irons auprès de LL. EE. notre souverain, et nous lui dirons : Convoquez les députés de nos villes et communes. Nous enverrons des hommes sages ; ils discuteront avec le souverain nos droits et nos intérêts, et ils feront ce qui est juste. Ils ne mettront pas en oubli les bienfaits reçus. Ils seront prudents, et le souverain sera gracieux : il sera fait un arrangement conforme à ce qui est droit... Ils feront de tout notre peuple une seule famille, une famille de frères, sous une domination paternelle. Et nous dirons à l'étranger : voici nous sommes une seule famille, une famille de frères, sous une domination paternelle : Soyons en paix. (J. Olivier, *Révolution helvétique*, page 86, etc.)

Certes, cette « domination paternelle », par deux fois répétée, suppose chez les modérés un idéal bien modeste. Cela même, Berne s'y refusa, et avec hauteur. D'ailleurs, dans les heures de crise, quand le courant est impétueux, ce n'est pas la main circonspecte et hésitante des modérés qui peut se maintenir au gouvernail. A l'heure décisive pour l'émancipation du Pays de Vaud, c'est le parti avancé qui l'emporte, et chez lui, nous allons le voir, la haine contre Berne est plus forte que la crainte d'une intervention armée de la France. Aussi, le 16 janvier, le Comité dit de Réunion expédie-t-il deux délégués auprès de Mengaud, à Aarau, pour lui exprimer « la reconnaissance vive et respectueuse qu'inspire aux réclamants vaudois la tendre sollicitude du Directoire (*sic*) pour notre bonheur et pour nos droits, et pour demander au gouvernement de la République française la continuation de son appui ». Et plus loin : « C'ect avec la confiance d'enfants qui s'adressent à leur père (*sic*) que nous venons invoquer vos directions bienfaisantes sur la marche subséquente. » Qu'on fasse aussi large que l'on voudra la part du vocabulaire ampoulé de l'époque, on a peine à croire que pareilles flagorneries fussent dans les intentions de Fréd.-César La Harpe.

C'est La Harpe en effet qui, de Paris, inspire et stimule les patriotes avancés, soit le Comité dit de Réunion. Cette fois enfin, voici un homme qui sait ce qu'il veut et comment il le veut. Ce pédagogue enthousiaste était né dictateur. Sa conviction était absolue, basée sur ses expériences personnelles et sur la dure répression des fanfaronnades patriotiques de 1791, et cette conviction était celle-ci : le Pays de Vaud n'obtiendra rien de Berne qui ne veut pas, ni de la Diète qui ne peut pas. Le secours ne lui viendra que du côté de la France, c'est-à-dire du Directoire et surtout de Bonaparte. C'était faire appel à l'étranger ! Soit, se disait La Harpe, fixé à Paris dès l'été de 1796. Et qu'ont fait autre chose, depuis Vilmergen, confédérés catholiques et confédérés protestants ? Regarder à la France, n'est-ce pas d'ailleurs la tradition constante du Corps helvétique, attestée encore en 1777 par le renouvellement de son alliance avec Louis XVI, alliance exclusive des autres puissances. Et même, fouillant plus loin dans le passé, La Harpe estime de bonne guerre d'invoquer contre Berne certain traité de 1564, lequel pouvait s'interpréter comme garantissant par la France les franchises du Pays de Vaud telles qu'elles avaient existé sous les ducs de Savoie. De là toute la stratégie de La Harpe, légitime à ses yeux, beaucoup moins aux nôtres. De là la fameuse pétition des vingt Fribourgeois et Vaudois, rédigée par lui, probablement déjà lors de l'ambassade bernoise à Paris quoiqu'elle porte la date du 7 décembre¹ ; de là le décret du Directoire en date du 8 nivôse (fin décembre 1797), qui recelait déjà en principe

¹ Voir le texte authentique, publié et commenté par M. Emile Dunant dans le cahier de novembre 1897 de la *Revue historique*. — Comme réfutation des arguties et des arguments tirés du traité de 1564, voir P. Vaucher dans l'*Anzeiger für Schw. Geschichte* V.

une déclaration de guerre contre LL. EE. de Berne et de Fribourg; de là les instances de La Harpe, le 15 janvier par exemple, auprès du Comité de Réunion de Lausanne, par l'intermédiaire de Brun, son homme de confiance à Versoix, afin qu'on se hâte et surtout qu'on pétitionne, non pas auprès de LL. EE., mais auprès du Directoire; de là, enfin, le 24 janvier, et en refoulant à l'arrière-plan les modérés, la proclamation d'une République lémanique et non d'un canton du Léman.

Ceci nous ramène à notre propos : l'attitude du Pays de Vaud vis-à-vis du Corps helvétique. Malgré les apparences, même en janvier 1798, La Harpe voulait énergiquement l'union avec la Suisse. A plus d'une reprise, il proteste contre l'annexion à la France. Il le fait de bonne foi car plus tard, membre du Directoire helvétique, il en est éliminé comme hostile à l'influence française; il se voit même accusé et momentanément arrêté, dans l'été de 1800, sous prétexte de conspiration contre Bonaparte!

En y regardant de près, on retrouvera dans toute la carrière de La Harpe, une attraction sincère vers une Suisse nouvelle, transformée et régénérée. A St-Pétersbourg, au milieu de ses fonctions à la cour du tzar, en 1785, il médite d'écrire une histoire de la Suisse pour laquelle il avait déjà fait venir les principales chroniques¹. Treize ans plus tard, au lendemain de l'émancipation du Pays de Vaud, au moment où, de Paris, il expédie, en vrai dictateur, une série de quinze décrets à faire voter docilement par l'Assemblée provisoire, voici la teneur de l'un d'eux :

¹ Voir dans le cahier d'octobre 1896 de cette revue, une très longue lettre de La Harpe, datée de Tsarskoé-Sélo; elle donne d'abondants et curieux détails sur ce qu'il se proposait de dire et de ne pas dire; on y regrette un mot injuste à l'adresse de Jean de Muller (« un *ampoulage* ridicule à l'excès »).

4^e *Décret*. La République Lémanique invite tous les sujets des aristocraties et démocraties de la Suisse à suivre son exemple, à fraterniser avec elle, à secouer le joug de la tyrannie, à resserrer les liens d'amitié et de fraternité, et à s'unir pour former de nouveau un seul et même peuple libre, *constitué en république une et indivisible*.

Mieux encore : le quinzième et dernier décret institue « trois fêtes à solenniser ». Tout d'abord : l'anniversaire du jeudi avant la St-Martin 1307, époque à laquelle Furst, Stauffacher et Melchtal, réunis à leurs trente camarades (*sic*), prononcèrent sur le Grutli le serment de se prêter un mutuel secours pour la défense de la liberté.

A ce propos, veut-on savoir pourquoi la jeune République Lémanique adopta le vert comme couleur nationale? En voici la raison d'après le journal officiel du Directoire français, en date du 15 pluviôse an VI (3 février 1798) :

Lausanne, 26 janvier.

Hier, à la pointe du jour, le drapeau vert flottait sur la maison où s'assemblent les membres du comité de réunion : on y lisait : *République Lémanique*. Le vert était, comme on sait, la couleur de Guillaume Telle, Haufiacher (*sic*) et Melchtal ; c'est aussi l'emblème de l'espérance que doit avoir une République qui naît sous les auspices de la Grande Nation, etc., etc.

L'explication est plaisante, mais elle montre la préoccupation de La Harpe de rattacher le futur canton du Léman aux prétendues traditions helvétiques.

La Harpe donc voulait l'union à la Suisse, il la voulait énergiquement. Le malheur est que cette union ne pouvait se réaliser qu'au prix de la dislocation du Corps helvétique. De là la confiance, alors absolue, du patriote vaudois dans le projet de constitution unitaire d'Ochs, déjà amendé et aggravé par le Directoire de Paris. La Harpe, abusant une fois de plus de son autorité, impose ce projet à ses concitoyens vaudois ; il le fait voter à Lausanne, à l'unanimité et sans discussion, par l'Assemblée représentative provisoire, le 9 février. Il prend

d'ailleurs la peine, dans un mémoire en date du 5 février, de motiver l'acceptation du projet Ochs; il le fait, détail à noter, par des arguments utilitaires plutôt que patriotiques :

Il a paru que le plus sage parti était de demeurer attaché à la Suisse. Nos mœurs, nos relations commerciales, notre agriculture, le débit de nos vins, tout nous y conviait. Vous sentez que, unis comme nous allons l'être, il sera désormais bien plus facile de maintenir la paix et la neutralité de la commune patrie lorsqu'une seule volonté dirigera tous les efforts vers un même but!...

Poursuivant son plaidoyer en faveur de la constitution unitaire, La Harpe fait une déclaration significative : « La différence de l'idiome, dit-il, est ce qui nous a le plus arrêté. » Il sollicite ses concitoyens de passer par dessus cet inconvénient, en leur rappelant qu'il ne sera pas plus sensible que sous le gouvernement bernois (aveu précieux à noter sous la plume de son plus fougueux adversaire !). Puis, par une contradiction difficile à expliquer, il leur fait entrevoir que le français pourrait devenir la langue parlementaire de la Suisse régénérée¹.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis que les communes vaudoises, à la suite de l'Assemblée provisoire de Lausanne, avaient voté docilement la constitution unitaire, et déjà surgissait un projet tout différent, autrement périlleux pour l'avenir de la Suisse. Il avait été suggéré, semble-t-il, au général Brune et au Directoire par les intrigues des résidents français à Genève et dans le Bas-Valais. Brune s'en fit le promoteur, contrecarrant ainsi La Harpe, Ochs et Mengaud. Il s'agissait, sous couleur de faire droit aux répugnances des populations contre l'unitarisme, de morceler la Suisse en trois républiques :

¹ Verdeil, qui donne *in extenso* la première partie de la missive de La Harpe (III, 508), passe sous silence la question de l'idiome. On la trouvera textuellement dans Strickler *Die Helv. Revolution*, pages 64, 65.

le *Tellgau* comprenant les cantons primitifs (moins Lucerne et plus Glaris), l'*Helvétie* proprement dite avec une douzaine de cantons, enfin la *République Rhodanique* avec Lausanne pour capitale (Vaud, Valais, Fribourg et Bailliages italiens). C'eût été constituer officiellement une Suisse romande, la détacher de la Suisse allemande, et surtout la placer sous protectorat français. Ce malheur nous fut épargné. L'attitude de La Harpe vis-à-vis du nouveau projet du Directoire ne ressort pas nettement des documents publiés jusqu'ici. D'après Strickler, dont les recherches font autorité pour la période helvétique, La Harpe s'y serait rallié momentanément, mais comme à un pis aller, et pour contrecarrer les menées de Desportes à Genève et de Mangourit dans le Valais, qui poussaient à une annexion pure et simple à la France¹.

D'autres mobiles prévalurent soit auprès du Directoire soit auprès de Brune, si bien que le projet primitif et unitaire reprit le dessus. La décision du Directoire, en date du 15 mars, fut connue à Lausanne le 21, et dès le 12 avril le Sénat et le Grand Conseil helvétiques se réunirent pour la première fois à Aarau. C'était, pensait-on, la fin de la période révolutionnaire en Suisse ; en réalité, elle ne faisait que commencer ; mais désormais, on ne parlera plus ni du Corps helvétique ni du Pays de Vaud.

* * *

Il est à peine nécessaire d'ajouter une conclusion aux pages qui précèdent. A cent ans de distance, un enseignement, dominant tous les autres, se dégage de cet exposé : sous aucun prétexte, même dans les périodes les plus troublées, il n'est d'une saine politique de provoquer l'intervention de l'étranger. Ce n'est ni patriotique,

¹ Voir Strickler *Die helvetische Revolution 1798, mit Hervorhebung der Verfassungsfragen* (Frauenfeld, Huber, 1898), entre autres pages 71, 79, 95, etc.

ni même prudent. Le Corps helvétique, aussi bien que le Pays de Vaud, en a fait l'expérience amère.

Le Pays de Vaud d'abord. De sa part, il y a eu erreur de jugement plus encore que faute ; son passé légitimait assurément n'importe quels efforts personnels pour s'émanciper ; il ne légitimait point l'appel à l'étranger. La Harpe a cru se servir des Français pour atteindre son but ; en réalité, ce fut l'inverse qui arriva. L'invasion de la Suisse en 1798 se serait produite très probablement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sans la pétition des Vaudois et des Fribourgeois, sans Ochs ou La Harpe, et, à plus forte raison, sans l'incident de Thierrens. Cette invasion faisait partie d'un plan arrêté par Bonaparte et par le Directoire ; elle était motivée par des antipathies politiques et personnelles, et aussi par des convoitises pécuniaires. Néanmoins, émancipé par autrui, par l'étranger, le Pays de Vaud en a subi longuement les conséquences. D'abord, contre-coup immédiat, il a eu à supporter l'emprunt Ménard de 700,000 francs, lors même que les deux tiers, dit-on, n'en furent jamais acquittés ; puis le passage des troupes françaises avec toutes ses vexations humiliantes et onéreuses ; puis surtout les méfiances prolongées des anciens cantons, non pas seulement lors des luttes entre utilitaires et fédéralistes, mais jusque après 1814 et 1815. Il ne fallut rien moins que l'alerte de 1838 contre la France, l'attitude des députés vaudois en Diète et des milices vaudoises à la frontière du Jura, pour dissiper les souvenirs pénibles qui planaient sur le berceau de la République Lémanique.

Pour le Corps helvétique, l'habitude de faire intervenir l'étranger dans ses difficultés intérieures a eu des conséquences différentes, mais non moins fâcheuses. Les alliances avec l'étranger, soit des catholiques soit des réformés, ont favorisé cet égoïsme imprévoyant qui a

amené les Confédérés à traiter en sujets près de la moitié de la population totale d'alors. Aussi, dès le premier choc décisif, dès l'entrée dans le Pays de Vaud de la brigade Ménard, au lendemain du prétendu renouvellement de l'alliance entre Confédérés et sous les yeux mêmes de la dernière Diète d'Aarau, le Corps helvétique s'effondre : à peu de jours d'intervalle, les populations de l'Argovie, de la Thurgovie, du Rheinthal, des Bailliages italiens se proclament indépendantes de leurs anciens maîtres. Ce n'était que le commencement : vinrent les années de discussions et de luttes à main armée entre unitaires et fédéralistes, les uns invoquant l'appui du drapeau français, les autres celui des coalisés, et les uns comme les autres méritant cette dure apostrophe de Bonaparte avant l'Acte de Médiation : « Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre ; si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par une intervention efficace de la France. »

Napoléon s'est souvenu des déclarations de Bonaparte, et les années du premier empire ont été pour la Suisse celles du protectorat français. La chute de celui-ci a été suivie d'une pression en sens contraire, mais toujours venant de l'extérieur. Il n'a fallu rien moins qu'une guerre civile, celle du Sonderbund, pour affranchir la Confédération des traditions néfastes que lui avait léguées le Corps helvétique, c'est-à-dire pour écarter définitivement toute pression étrangère, pour faire dépendre le développement normal de la Suisse des efforts combinés de la Confédération et des cantons, des luttes inévitables mais fécondes entre centralisateurs et fédéralistes.

Eug. SECRETAN.